

L'honorable M. HYMAN : La substitution du béton au bois entraîne une dépense de \$50,239.

M. SPROULE : Le ministre a-t-il obtenu un rapport de son ingénieur, avant d'ordonner cette modification ?

L'honorable M. HYMAN : Oui, l'ingénieur ordinaire a adressé un rapport à l'ingénieur en chef qui l'a approuvé.

M. SPROULE : L'ingénieur ordinaire est-il un fonctionnaire de l'Etat, ou est-il employé par les commissaires du havre ?

L'honorable M. HYMAN : C'est l'ingénieur de l'Etat.

M. OSLER : Cet ingénieur demeure-t-il aux Trois-Rivières ?

L'honorable M. HYMAN : L'ingénieur ordinaire, aux Trois-Rivières, est préposé à la direction des travaux de l'Etat.

M. OSLER : Est-ce l'ingénieur ordinaire, des Trois-Rivières, qui a dressé les plans et devis pour la construction d'un quai en bois soumis en premier lieu au ministère ?

L'honorable M. HYMAN : Non, les plans et devis ont été préparés dans les bureaux du ministère, sous la surveillance de l'ingénieur en chef.

M. COCHRANE : Je tiens à savoir du ministre si les ingénieurs ont quelque expérience au sujet de ces travaux en béton ? En raison de l'amoncellement des glaces, autour de ces jetées, est-ce que les ouvrages en béton seront plus durables que le bois ?

L'honorable M. HYMAN : Nos ingénieurs sont gens d'expérience et d'ailleurs ils bénéficient des résultats obtenus dans le monde entier. C'est le siècle du béton. Le béton tend à se généraliser dans tous les travaux de maçonnerie. C'est sur le rapport de l'ingénieur ordinaire que cette modification a été approuvée par le ministère, et cela dans l'intérêt du public.

M. CLARKE : Nous consentons volontiers à voter ce crédit, pourvu que le ministre nous explique les raisons de cette modification. L'ingénieur en chef a-t-il dressé les devis de ces travaux, sans consulter l'ingénieur ordinaire dans le district de Trois-Rivières ? Est-ce que l'ingénieur ordinaire approuve la substitution du béton au bois, pour ces travaux, et cela à grand frais ? S'il a laissé exécuter ces travaux en partie, puis, se ravisant, s'il a substitué le béton au bois, cela ne prouve guère son habileté comme ingénieur. L'ingénieur en chef ignorait donc la situation à Trois-Rivières ? L'honorable député des Trois-Rivières (M. Bureau) nous a expliqué les dangers de l'accumulation de la glace poussée par le courant, mais l'ingénieur ordinaire aurait dû être au fait de cette situation, et avant l'adjudication des travaux, il aurait dû déclarer que, dans l'intérêt public, il est préférable de substituer

le béton au bois. Entouré qu'il est de tant de conseillers, le ministre ne devrait pas être obligé de demander de nouveaux devis, lorsque les travaux sont à moitié exécutés. Ce n'est pas ainsi qu'on agit dans le monde des affaires.

L'ingénieur ordinaire aux Trois-Rivières et les ingénieurs attachés au ministère devraient être renseignés sur tout ce qui se rattache à la construction d'une jetée ou d'un quai et sur les meilleurs matériaux employés dans la construction de ces ouvrages.

L'honorable M. HYMAN : A l'époque où les plans et devis ont été dressés au ministère, il n'y avait pas d'ingénieur ordinaire aux Trois-Rivières. Sa nomination est postérieure au commencement des travaux. Les plans et devis de ces travaux ont été dressés dans les bureaux du ministère, par l'ingénieur qui a été préposé à l'exécution de ces travaux. C'est l'ingénieur ordinaire qui a proposé cette modification à l'ingénieur en chef du ministère, lequel l'a approuvée et c'est sur leur rapport collectif que cette modification s'est effectuée et qu'il est intervenu un contrat supplémentaire. Je le répète, il n'y avait pas d'ingénieur ordinaire du ministère, aux Trois-Rivières, à l'époque où l'on a dressé les devis primitifs ; car alors, il aurait été consulté par le ministère. L'ingénieur ordinaire, actuellement préposé à ces travaux, aux Trois-Rivières, faisait déjà partie du personnel du ministère à Ottawa. Lorsque les travaux furent mis en branle, l'ingénieur ordinaire reçut la mission de surveiller ces travaux.

M. CLARKE : Et c'est depuis qu'il est chargé de ces travaux qu'il s'est convaincu de l'importance de l'entreprise et de l'urgence de lui donner une solidité à toute épreuve, en substituant le béton au bois.

L'honorable M. HYMAN : Précisément.

M. BELL : Quel est le chiffre de la dépense effectuée pour ces travaux, jusqu'à l'époque où l'on a apporté cette modification ? C'est \$80,000, dit-on. Cette dépense s'est-elle effectuée en pure perte ?

L'honorable M. HYMAN : Le pays n'a rien perdu ; les travaux auxquels ont été consacrés ces \$80,000 sont terminés. Quand on construit une jetée, on commence au fond. Il y a le battage des pilotis.

Lorsqu'on eut fait des travaux jusqu'à concurrence de 80,000, les ingénieurs décidèrent, après discussion et examen de leur rapport, qu'il serait avantageux au pays de consacrer encore \$50,000 à l'exécution de ces travaux-là en employant plutôt le béton qui devait en augmenter la durée. Le ministre, se basant sur le rapport de l'ingénieur, décida qu'il serait plus conforme à l'intérêt public, de remplacer le bois par le béton.

M. SPROULE : Sur quelles fondations ont-ils fait reposer le béton ?